

Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 mai 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 mai 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 mai 2018

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LES EPOUX S. ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - DOSSIER GARANTI PAR LA SMACL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGE, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Alain CHAUFFIER à Marie-Christelle BOUCHERY, Michel HALGAN à Rabah LAICHOURE, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Rose-Marie NIETO, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS, Gérard GIBault par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Jean-Martial FREDON, Adrien PROUST, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 MAI 2018

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LES EPOUX S. ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - DOSSIER GARANTI PAR LA SMACL

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

La Communauté d'Agglomération du Niortais est compétente pour attribuer les certificats de conformité des systèmes d'assainissement non collectifs.

Dans ce cadre, le système d'assainissement non collectif de Monsieur et Madame S., propriétaires d'une maison d'habitation située à Saint Gelais, a reçu validation des services techniques de la Communauté d'Agglomération du Niortais en 2005.

Des travaux de réhabilitation complémentaires ont ensuite été demandés par la CAN à l'occasion d'un contrôle périodique en 2011.

Estimant que de tels travaux ne sont pas justifiés, quelques années après la validation initiale du système, une procédure d'expertise judiciaire a été engagée avec pour mission d'évaluer l'installation.

L'expert a conclu dans son rapport d'expertise, à une erreur des services de contrôle lors de la validation de la conception de l'ouvrage d'assainissement.

Considérant que l'assureur de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa garantie responsabilité civile, conduit le règlement de cette affaire et préconise, en lien avec la partie adverse, la signature d'un protocole d'accord permettant, sous réserve de concessions réciproques, de transiger sur le règlement de ce litige. Le présent protocole est joint en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage, par l'intermédiaire de son assureur à verser la somme de 12 495.38 € à titre d'indemnités transactionnelles globales, forfaitaires et définitives en réparation de l'ensemble des préjudices présentés dans le rapport d'expertise et se décomposant comme suit :

- 6079 € de travaux de mise en conformité
- 2252 € pour la livraison terrassement et fourniture d'une fosse septique de 4000 litres
- 2463 € au titre des frais d'expertise
- 1100 € au titre des frais irrépétibles

En contrepartie, les Epoux S. s'estiment intégralement remplis de l'ensemble de leurs droits à indemnisation et se désistent de façon générale, irrévocable et réciproque de toute instance ou actions nées ou à naître ayant pour origine l'erreur des services de contrôle de la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le Protocole d'Accord Transactionnel joint en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué